

Une subvention exceptionnelle à L'outil en main

Sainte-Luce-sur-Loire — Subventions, tarifs des spectacles, taxe locale sur la publicité extérieure, implantation de ruches, plan local d'urbanisme..., voici pêle-mêle les points débattus au conseil.

Subvention exceptionnelle

Une antenne locale de l'association, L'outil en main en main qui a pour but de valoriser les métiers manuels vient de s'installer à Sainte-Luce. Elle a pour but d'initier les jeunes de 9 à 14 ans aux métiers manuels par des artisans, ouvriers ou bénévoles à la retraite. Le conseil a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Tarifs des spectacles

Avec 569 abonnés en 2018-2019, la saison culturelle fonctionne bien. Pour fidéliser les spectateurs, deux formules d'abonnement sont proposées. Le parcours libre appliqué à partir de trois spectacles et le parcours les yeux fermés pour un abonnement à tous les spectacles. Pour la prochaine saison, les tarifs vont de 30 € à 10 € et pour les Lucéens de 25 € à 6 €. Le groupe Une énergie nouvelle s'abstient.

Taxe locale sur la publicité

ziers souligne que la hausse de cette taxe pour 2019 se traduit par « **une augmentation des impôts pour les commerçants et les artisans de la commune** ».

Jean-Paul Misler rebondit en précisant que le tarif demandé ne correspond pas à celui de 2010. « **Une nouvelle délibération est donc nécessaire. Les règles n'étant pas respectées, je déposerai un dossier à la préfecture.** » Julien Rongère, conseiller à la vie économique répond que « **la délibération est reportée** ».

Implantation de ruches

La mairie souhaite installer trois ruches dans la commune. Jean-Paul Misler demande quel en sera le coût. « **Un recensement des frelons asiatiques a-t-il été fait ? Il faut les éradiquer avant d'installer des ruches et former des personnes pour s'en occuper.** » Il vote contre. Geneviève Halope s'abstient.

Plan local d'urbanisme



À gauche, les surfaces agricoles du quartier de La Haie.

CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

terres agricoles de La Haie. Le but est « **d'anticiper le besoin en logements pour répondre à l'urbanisation, de permettre l'implantation d'équipements publics dont la nouvelle école** ».

expliquent « **qu'il n'est pas souhaitable de bétonner les zones agricoles qui constituent l'identité de la commune** ». Les deux listes minoritaires précisent : « Depuis juin, nous disons que cette proposition du maire n'est